

Séjour en néonatalogie

Informations pour les parents



Bienvenue à l'UKBB

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre service de néonatalogie. Votre enfant a besoin de soins et d'une surveillance particulière et a donc été admis dans l'un de nos services spécialisés.

En tant que parents d'un enfant né prématurément ou malade, vous devez vous préparer à une situation nouvelle et parfois stressante: La séparation de votre enfant, le souci de sa santé et un environnement inhabituel.

Pour vous aider dans cette situation, nous vous remettons cette brochure contenant des informations importantes pour le séjour de votre enfant dans le service de néonatalogie.

Cette brochure destinée aux parents ne remplace pas les entretiens personnels avec les médecins et le personnel soignant. N'hésitez donc pas à poser vos questions et à faire part de vos inquiétudes à l'équipe du service de néonatalogie.

Nous vous souhaitons le meilleur pour vous, votre enfant et votre famille.

L'équipe de néonatalogie et de soins intensifs

Contenu

Informations générales	5	Assurance et coûts	17
· Accès	5	Qualité à l'hôpital	19
Visite et nuitée	6	· Assurance qualité	19
· Possibilités de visite	6	Droits et obligations	20
· Règles d'hygiène et de sécurité	6	· Droit à l'information et à l'explication	20
· Utilisation du téléphone portable	7	· Consentement au traitement	20
· Nuitées pour les parents	7	· Droit à un deuxième avis médical	20
· Nuit à la Maison Ronald McDonald	8	· Droit à la confidentialité	20
· Villa Kunterbunt	8	· Recherche	21
· Restauration	8	· Directive anticipée	21
Première prise de contact et surveillance	10	· Obligations des patients	21
· Alimentation et conseil en allaitement	11	· Adresses utiles	21
· Que peuvent apporter les parents à leur enfant?	12	Règlement intérieur de l'UKBB pour les patients, les parents, les proches et les visiteurs	22
· Méthode kangourou et contact avec l'enfant	12	· Informations générales	22
· Musicothérapie	12	· Comportement à l'hôpital	22
· Offres de thérapies complémentaires	14	· Stationnement	23
· Transfert vers une autre unité de soins	14	· Exécution et sanctions	23
Conseil et accompagnement	15		
· Service social	15		
· Soutien psychologique	15		
· Care Team	15		
· Services d'interprétariat	16		
· Aumônerie	16		
· Contact avec d'autres parents	16		

Contact UKBB

T +41 61 704 12 12



Informations générales

Le service de néonatalogie de l'Hôpital pédiatrique universitaire des deux Bâle (UKBB) propose une prise en charge complète ainsi qu'un suivi et des soins pour les prématurés et les nouveau-nés malades. Le service de néonatalogie de l'UKBB est réparti sur deux unités de soins intensifs: Au total, 26 lits se trouvent à la clinique gynécologique de l'Hôpital universitaire de Bâle (USB) et huit lits à l'UKBB.

Accès

Transports publics

Etant donné qu'il n'y a que peu de places de parking à proximité de l'hôpital, nous vous invitons à utiliser les transports en commun dans la mesure du possible.

- Bus n° 34 jusqu'à l'arrêt «Kinderspital UKBB»
- Bus n° 30, 31, 33, 36, 38, 603, 604 jusqu'à l'arrêt «Kinderspital UKBB»
- Tram n° 11 jusqu'à l'arrêt «Johanniterbrücke»

En voiture

Vous pouvez stationner à des tarifs réduits au parking City situé à proximité de l'hôpital.

Accès depuis l'autoroute A2/A3

- Sortie en direction «Basel City/Bahnhof SBB / Bâle ville/gare CFF» ; suivre les panneaux d'indication «Bahnhof SBB/Universitätsspital / Gare CFF/Hôpital universitaire»; utiliser le parking City à la «Schanzenstrasse»
- Conduire en direction de l'EuroAirport jusqu'à la sortie «Basel-St.Johann»; à hauteur de «Votaplatz» tourner à gauche dans la «Elsässerstrasse/St. Johans-Vorstadt»; suivre les panneaux «Universitätsspital/Kinderspital (UKBB)» jusqu'au parking City

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le dépliant «Stationnement à l'UKBB».

Visite et nuitée

Possibilités de visite

Les visites ne sont possibles que pour les parents, les grands-parents et les frères et sœurs (maximum 2 visiteurs en même temps). Les parents peuvent être présents à tout moment auprès de leur enfant. Pour les grands-parents et les frères et sœurs, les heures de visite sont de 14 à 18 heures.

Deux personnes au maximum peuvent séjourner en même temps par lit de patient (trois personnes au maximum en cas de naissances multiples), dont l'un des parents doit être présent à chaque fois. Les parents sont responsables de la surveillance des frères et sœurs. Dans des situations spéciales (p.ex. en cas d'admissions & d'urgences), il se peut que l'on vous demande de quitter la chambre et d'attendre dans la salle de séjour des parents.

Règles d'hygiène et de sécurité

Avant d'entrer dans les chambres des patients, les mains et les avant-bras doivent être soigneusement lavés à l'eau et au savon. Après avoir été séchés, les mains et les avant-bras sont désinfectés, le désinfectant devant agir pendant 30 secondes.

Même un simple rhume peut avoir de graves conséquences pour les enfants hospitalisés en néonatalogie. En cas de rhume, de maux de gorge, de conjonctivite, de diarrhée ou de fièvre, le personnel soignant doit être informé. La possibilité d'une visite est décidée au cas par cas. Les frères et sœurs malades ou les visiteurs malades ne sont pas autorisés à entrer dans le service jusqu'à leur guérison complète.

Utilisation du téléphone portable

Les téléphones portables doivent être mis en mode silencieux à l'entrée du service de néonatalogie. Pour téléphoner, il faut quitter le service. Il est permis de photographier l'enfant sans flash (plus d'informations sur la prise de photos à la page 22).

Nuitées pour les parents

Il n'est malheureusement pas possible de passer la nuit dans la zone de surveillance intensive des deux services.

Lorsque l'état de santé de l'enfant s'est stabilisé, il peut éventuellement être transféré dans le secteur de rooming-in du service de néonatalogie, en accord avec les médecins. Une chambre individuelle y est disponible, dans laquelle l'un des parents peut passer la nuit avec l'enfant.

Si l'enfant est transféré à l'unité A de l'UKBB, un des parents peut dormir à côté de l'enfant.



Nuit à la Maison Ronald McDonald

Pour des séjours prolongés, des parents, des frères et sœurs et des proches peuvent passer des nuits à la Maison des parents de la Fondation Ronald McDonald prévue à cet effet, sur recommandation de l'UKBB. Le personnel soignant et les médecins apportent volontiers leur aide aux personnes intéressées lors de la réservation d'une chambre. La maison se trouve tout près de l'UKBB, au 157 de la Mittlere Strasse.

Vous trouverez des informations détaillées sur la Maison Ronald McDonald sous www.ukbb.ch/fr/traitement-sejour ou www.ronaldmcdonald-house.ch.

Villa Kunterbunt

Au rez-de-chaussée de l'UKBB se trouve la Villa Kunterbunt, gérée par le service pédagogique de l'hôpital. Les patients hospitalisés et leurs frères et sœurs ainsi que les frères et sœurs à partir de 3 ans des patients ambulatoires peuvent y jouer, bricoler et lire. La garde des enfants à la Villa Kunterbunt permet également de soulager les parents lorsqu'ils doivent se rendre à des entretiens importants à l'UKBB ou lorsqu'ils souhaitent passer un peu de temps en toute tranquillité avec leur enfant malade. La Villa Kunterbunt est ouverte du mardi au vendredi de 14 à 16 heures. Le week-end et les jours fériés, elle est fermée. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire et la garde d'enfants est gratuite.

Restauration

Les visiteurs de l'UKBB peuvent se restaurer au Bistro Nemo (du lundi au vendredi de 7 à 17 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 8 à 16 heures) ou au restaurant pour visiteurs Centro de l'Hôpital universitaire de Bâle (Spitalstrasse 21, Klinikum 1, rez-de-chaussée).



Première prise de contact et surveillance

Lors de la prise en charge et des soins d'un enfant né prématurément ou à terme, la personnalité individuelle est au centre des préoccupations. C'est une priorité absolue pour le personnel soignant de l'UKBB. Afin d'offrir à l'enfant les meilleurs soins possibles, des médecins spécialisés (néonatalogues), du personnel soignant et des thérapeutes s'occupent 24 heures sur 24 des enfants en néonatalogie. Les soins sont dispensés selon un système de soins de référence défini.

Au début, le service avec ses nombreux appareils et machines sera déconcertant. L'enfant est relié à un moniteur de surveillance qui surveille en permanence sa respiration et son rythme cardiaque. Il signale les moindres changements et donne l'alerte dès que les valeurs saisies sont inférieures ou supérieures. Le personnel soignant et les médecins peuvent ainsi agir rapidement. Il peut toutefois arriver qu'en cas d'alarme, aucune mesure directe ne soit encore nécessaire pour l'enfant. L'infirmier/ère responsable explique volontiers les différents appareils et fonctions à la place de l'enfant.



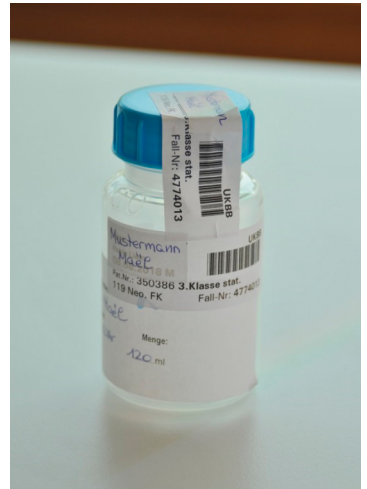
Les parents sont les personnes de référence les plus importantes pour leur enfant. Le personnel de l'UKBB a donc à cœur de favoriser le lien parent-enfant. Les parents sont impliqués le plus tôt possible dans les soins de leur enfant et le personnel soignant leur apprend très tôt à changer eux-mêmes les couches, à donner le bain ou à positionner l'enfant. La relation avec l'enfant est en outre encouragée par le fait que les parents parlent avec lui. La voix familière a un effet apaisant sur le nouveau-né.

Les parents peuvent rendre visite à leur enfant à tout moment et ont toujours la possibilité de poser des questions ou de demander des renseignements. Des entretiens médicaux ont lieu régulièrement pour informer les parents de l'état de santé de leur enfant. En outre, le personnel soignant donne des informations en personne ou par téléphone (par exemple sur le poids ou l'alimentation de l'enfant).

Alimentation et conseil en allaitement

Le lait maternel est l'aliment optimal pour les bébés et il est très précieux. Il contient des substances immunitaires et est spécialement adapté aux besoins de l'enfant. Dans nos services, les mères reçoivent des instructions et des conseils sur l'allaitement et l'expression du lait maternel. De plus, des conseillères en allaitement qualifiées sont à leur disposition pour les aider.

Les mères peuvent obtenir des biberons et des accessoires pour l'expression du lait en néonatalogie. Lors de l'expression du lait à la maison, il faut veiller à ce que le lait soit conservé au frais et transporté dans un sac isotherme. Les biberons doivent être étiquetés avec le nom de l'enfant, la date et l'heure ainsi que l'étiquette du patient.



Souvent, la propre quantité de lait maternel ne suffit pas les premiers jours. Pour les prématurés et les nouveau-nés malades, on utilise donc, avec l'accord des parents, du lait de femme donné en supplément. Ce lait est contrôlé et pasteurisé dans le lactarium de l'UKBB selon des directives très strictes. Des aliments spéciaux pour prématurés et nouveau-nés sont également disponibles.

Au début, il est possible qu'un enfant ne puisse pas être allaité ou nourri au biberon pour des raisons de santé. Dans ce cas, les enfants reçoivent la nourriture par le biais d'une sonde gastrique. Pour stimuler le besoin de succion de l'enfant, les parents peuvent lui proposer un coton-tige imbibé de lait maternel au moment du repas. L'administration du lait par sonde est montrée et expliquée aux parents au cours du séjour.

Que peuvent apporter les parents à leur enfant?

Les parents peuvent apporter une boîte à musique et/ou un animal en peluche. Celui-ci doit être lavé au préalable et marqué au nom de l'enfant. Un T-shirt porté portant l'odeur des parents est également bienvenu.

Méthode kangourou et contact avec l'enfant

Un contact cutané intense procure aux enfants un sentiment de sécurité, favorise le lien parent-enfant et prolonge la durée de l'allaitement. Tout cela a un effet positif sur le processus de développement et de guérison des enfants.

Si les fonctions vitales de l'enfant sont dans un état stable, les parents peuvent prendre leur enfant sur leur poitrine avec l'aide d'un(e) infirmier(ère). C'est ce que l'on appelle la méthode kangourou. Dans cette méthode, les parents donnent à leur enfant un stimulus respiratoire permanent par leur propre respiration et l'enfant entend les battements de cœur rassurants de son parent.

Il faut du temps pour que les parents soient confortablement installés dans la chaise longue, que l'enfant soit couché sur la poitrine et que les appareils médicaux soient placés en toute sécurité. C'est pourquoi les parents doivent prévoir suffisamment de temps (au moins deux heures). Le lien étroit avec l'enfant est exclusivement réservé aux parents.

Musicothérapie

Les musicothérapeutes de l'UKBB sont présents certains jours dans les unités de soins intensifs.

La musique est utilisée sous forme de voix (en particulier les voix des parents et de la famille) et de quelques instruments sélectionnés. Parler, raconter, fredonner ou chanter permet aux enfants de renouer avec les expériences d'écoute prénatales et leur procure un sentiment de sécurité. La musicothérapie peut ainsi créer des moments familiers grâce à un accompagnement musical et aider à construire une relation solide entre les parents et l'enfant.



Offres de thérapies complémentaires

Les médecins peuvent prescrire d'autres thérapies complémentaires, telles que la physiothérapie, la réflexologie plantaire ou la logopédie. Celles-ci ont pour but d'influencer positivement la guérison, la croissance et le développement de l'enfant ainsi que d'améliorer son bien-être. Les thérapeutes de l'UKBB sont spécialement formés pour travailler avec les petits patients.

Transfert vers une autre unité de soins

Au cours du séjour, il est possible que l'enfant soit transféré dans une autre unité de soins intensifs. En cas de transfert, les parents sont informés le plus rapidement possible par le personnel.

Lorsque l'état de santé de l'enfant s'est stabilisé et qu'il n'a plus besoin de soins aux soins intensifs, il peut être transféré dans l'unité A de l'UKBB. Avant le transfert, il est possible de visiter le service.



Conseil et accompagnement

Les parents d'un enfant né prématurément ou d'un enfant malade né à terme sont très sollicités et doivent s'adapter à une situation de vie nouvelle et éprouvante. Différents groupes professionnels collaborent avec notre service et peuvent apporter une aide, des réponses et des renseignements supplémentaires.

Service social

Toutes les familles de patients peuvent bénéficier de la consultation sociale. Lorsqu'un enfant est soigné à l'UKBB, des situations de stress inattendues peuvent survenir au sein de la famille. L'équipe du service social est là pour répondre aux questions et aux problèmes qui en découlent. Elle fournit et organise des possibilités de soulagement dans le quotidien de la famille, établit des liens avec des services spécialisés externes, clarifie les problèmes de financement et assure un conseil en matière de droit social et d'assurances. En outre, les conseillers sociaux sont coresponsables de la planification de la sortie ou du passage.

Contact Service social: **T +41 61 704 12 38**

Soutien psychologiques

Il existe également une offre de soutien psychologique. Les parents peuvent prendre contact avec le personnel soignant ou directement par téléphone.

Contact Soutien psychologique:
T +41 79 743 68 18



Care Team

L'équipe de soins interdisciplinaire est aux côtés des parents des patients dans les situations critiques. L'appel se fait en concertation avec les parents ainsi qu'avec les médecins traitants et le personnel soignant. Le personnel du Care Team est formé non seulement à la prise en charge des proches, mais aussi à l'information adaptée à l'âge des enfants en cas d'événements tragiques.

Le service de piquet est joignable toute l'année, 24 heures sur 24, via la réception.

Services d'interprétariat

Afin de garantir une bonne compréhension, les parents allophones des patientes sont soutenus, si nécessaire, par des interprètes professionnels. La compréhension mutuelle est ainsi rendue possible ou améliorée, sans frais supplémentaires pour les familles des patients.

Les partenaires fixes de l'UKBB pour de tels services d'interprétation sont HEKS Linguadukt beider Basel et le service national d'interprétation par téléphone. Le service d'interprétation est sollicité par le personnel de l'UKBB.

Aumônerie

L'aumônerie de l'UKBB accompagne les parents et leurs enfants, à leur demande, pendant leur séjour à l'hôpital. Elle les conseille en cas de questions, de doutes et de décisions. Elle renforce et encourage et est ouverte aux personnes de toutes les religions, confessions et visions du monde.

Contact Aumônerie: T +41 77 419 71 05

Contact avec d'autres parents

Le service de néonatalogie offre un soutien et un accompagnement aux familles dont l'enfant est né prématurément:

Groupe de parents de prématurés

Cette offre s'adresse aux parents d'enfants nés prématurément. Le groupe de parents d'enfants prématurés se réunit une fois par mois. Chaque mois, un thème différent est au programme. Ce groupe de parents est accompagné par un infirmier/une infirmière du service de néonatalogie.

Plus d'informations sur le groupe de parents de prématurés: www.ukbb.ch/elterngruppe

Assurance et coûts

L'UKBB tient à une atmosphère agréable, à l'amabilité et à une circulation optimale de l'information. Sauf en cas d'admission d'urgence, la prise en charge des frais doit être clarifiée avec la caisse maladie ou l'assurance avant l'hospitalisation. Si la couverture des coûts n'est pas clarifiée ou si les parents paient directement pour l'hospitalisation, l'UKBB demande un dépôt de garantie.

En ce qui concerne les questions relatives aux assurances ou au financement de l'hospitalisation, les parents peuvent s'adresser au service des admissions stationnaires.

Contact admission stationnaire: T +41 704 15 09/10



UKBB

Hemodinamik ICT

THERMO

Qualité à l'hôpital

L'UKBB s'efforce de traiter votre enfant de manière optimale et de rendre son séjour aussi agréable que possible. Aidez-nous à améliorer encore la qualité de nos services en nous faisant part de vos commentaires. Pour ce faire, les parents disposent du dépliant «Votre avis nous intéresse» et les enfants du dépliant «Votre avis nous intéresse». Vous pouvez aussi volontiers remplir le questionnaire en ligne sur Internet. L'équipe de la gestion de la qualité et des plaintes reçoit également personnellement les compliments, les suggestions et les plaintes.

Contact gestion de la qualité et des plaintes: T +41 61 704 29 41 ou via feedback.qualitaet@ukbb.ch

Assurance et qualité

La loi sur l'assurance maladie exige des hôpitaux qu'ils prennent des mesures pour garantir la qualité. Afin de répondre à l'exigence de qualité élevée, l'UKBB est régulièrement certifié depuis 2004 par la Fondation suisse pour l'assurance qualité dans le domaine de la santé sanaCERT suisse.

L'UKBB possède en outre le label de qualité allemand «Ausgezeichnet. FÜR KINDER!». Afin de garantir la qualité des soins hospitaliers pour les enfants et les adolescents, des exigences minimales sont fixées, auxquelles les cliniques pédiatriques doivent satisfaire, pour obtenir le label de qualité. Les mesures de l'ANQ (Association nationale pour la qualité des hôpitaux) ont également été prises en compte. pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques), l'UKBB y participe. L'ANQ coordonne et réalise des mesures de la qualité dans tous les hôpitaux suisses. Les résultats permettent une comparaison transparente et nationale.

Droits et obligations

Droit à l'information et à l'explication

Les patients ont le droit d'être informés de manière compréhensible et appropriée sur leur état de santé, sur les mesures d'examen prévues, sur l'évolution probable de la maladie ainsi que sur les bénéfices et les risques du traitement. Ils peuvent à tout moment demander à consulter leur dossier médical.

Consentement au traitement

La condition préalable à tout traitement et à tout soin est que le/la patient(e) capable de discernement - adulte ou mineur(e) - y consente. Il/elle a en outre le droit de refuser un traitement, de l'interrompre ou de quitter l'hôpital. S'il/elle refuse une intervention contrairement à la recommandation du médecin, il/elle assume la responsabilité de sa décision. Il en va de même si le patient quitte l'hôpital contrairement à l'avis médical.

Droit à un deuxième avis médical

Les patients ont le droit, en cas de doute et s'il n'y a pas d'urgence à traiter, de demander un deuxième avis sur un traitement ou un diagnostic proposé.

Droit à la confidentialité

Le personnel de l'UKBB est tenu au secret professionnel. Des informations sur l'état de santé des patients ne sont communiquées à des tiers qu'avec leur consentement (ou si la loi le prévoit). L'accord des patients est toutefois présumé lorsque des informations sont transmises à des médecins pré- ou post-traitement ainsi qu'à d'autres personnes suivant un traitement ultérieur.

* Les mineurs peuvent également être capables de discernement en ce qui concerne le consentement à un traitement. La capacité de discernement ne s'oriente pas sur l'âge du patient, mais sur ses capacités mentales. Pour les adolescents/enfants capables de discernement, leur seul consentement est déterminant.

Recherche

Lors de leur première hospitalisation, les patients se voient demander par écrit si les données du patient peuvent être utilisées sous forme codée (sans nom) pour la recherche conformément aux directives de la loi suisse relative à la recherche sur l'être humain. Les patients ont le droit de refuser ou de révoquer leur décision à tout moment. Le consentement n'entraîne pas de frais et aucun examen supplémentaire n'est effectué.

Directive anticipée

Les patients capables de discernement ont le droit de définir dans des directives anticipées le type de soins et de traitements qu'ils souhaitent recevoir s'ils ne sont plus en mesure d'exprimer leur propre volonté. Ils peuvent y consigner si et quelles mesures médicales ils refusent en cas d'urgence ou s'ils souhaitent faire don de leurs organes.

Obligations des patients

Les patients sont tenus de contribuer au bon déroulement du traitement. Cela implique par exemple qu'ils fournissent aux professionnels compétents des informations aussi complètes et véridiques que possible. En outre, ils sont tenus, ainsi que leurs proches, de respecter le règlement intérieur et de faire preuve d'égards envers les autres patients.

Adresses utiles

En cas de suggestions ou de réclamations, l'équipe de gestion des réclamations se fera un plaisir de recevoir votre feedback par téléphone (T +41 61 704 29 41) ou par e-mail (feedback.qualitaet@ukbb.ch)

Contact gestion de la qualité et des plaintes: T +41 61 704 29 41 ou feedback.qualitaet@ukbb.ch

Vous pouvez également vous adresser au service de médiation des hôpitaux du nord-ouest de la Suisse.

Contact du service de médiation: kontakt@ombudsstelle-spitaeler.ch

Règlement intérieur de l'UKBB pour les patients, les parents, les proches et les visiteurs

Informations générales

Objectif

Le traitement de personnes malades, en particulier d'enfants malades, exige un grand respect mutuel. Le présent règlement intérieur vise à garantir la sécurité et l'ordre en vue d'une prise en charge non perturbée des patients et d'un fonctionnement sécurisé. Il convient de s'abstenir de tout ce qui pourrait entraver un fonctionnement ordonné et conforme aux objectifs.

Domaine d'application

Le règlement intérieur s'applique à l'ensemble du domaine de l'UKBB, y compris les installations extérieures. Il s'applique à toutes les personnes qui se trouvent dans cette zone.

Comportement à l'hôpital

Déclaration de la direction

Le personnel, les patients ainsi que leurs proches se comportent de manière respectueuse envers les autres personnes pendant leur séjour à l'UKBB. L'UKBB ne tolère aucune agression et aucun recours à la violence, notamment:

- Toute forme de comportement verbal et/ou physique menaçant envers les personnes ou leur environnement,
- toute forme de comportement insultant, discriminatoire ou raciste,
- les dégradations de biens,
- Refus de se conformer au règlement intérieur.

Hygiène

A l'UKBB, la protection des patients est une priorité. C'est pourquoi nous vous prions d'appliquer les mesures d'hygiène recommandées et d'utiliser les distributeurs pour la désinfection des mains.

Fumer

Il est interdit de fumer sur l'ensemble du site, y compris dans les loggias et le jardin de l'hôpital. L'interdiction de fumer s'applique également aux cigarettes électroniques. En dehors de l'hôpital, il existe une zone fumeur délimitée et signalée (fumeur).

Alcool et stupéfiants

L'apport et la consommation de drogues et de stupéfiants de toutes sortes sont interdits. En outre, il est interdit de consommer de l'alcool à l'UKBB.

Prévention du bruit

Tout bruit doit être évité. En particulier aux heures de repos nocturne, entre 20h00 et 6h00. Dans les chambres des patients, les visiteurs doivent veiller à ce que les autres patients ne soient pas dérangés.

Prendre des photos, filmer

La prise de photos à des fins privées n'est autorisée à l'UKBB que si aucune autre personne, patient*e, visiteur/visiteuse de l'hôpital ou qqn du personnel n'y figure, à moins que ces derniers n'aient explicitement donné leur accord. La prise de photos à des fins commerciales nécessite l'autorisation du service de communication de l'UKBB.

Appareils électriques / appareils ménagers

Les téléphones portables sont autorisés à l'UKBB, mais doivent être mis en mode silencieux. Les téléphones portables sont interdits dans certaines zones. Le branchement et l'utilisation d'appareils ménagers privés (poêles de chauffage, réchauds, cuisinières, grille-pain, ventilateurs, etc. est interdit. Les ordinateurs privés (ordinateur portable, tablette) ne peuvent être utilisés que via WLAN.

Allumer des bougies, des lampes à huile ou autres.

Il est strictement interdit d'allumer des bougies, des lampes à huile ou autres.

Animaux domestiques

Il est interdit d'amener des animaux domestiques dans le bâtiment de l'hôpital (exception: p. ex. chiens de thérapie spéciaux, chiens guides d'aveugles). Des crochets de laisse sont à la disposition des chiens sur le côté gauche devant l'entrée principale de l'UKBB.

Objets de valeur

Les patients et leurs proches sont priés de ne pas apporter d'objets de valeur. L'UKBB décline toute responsabilité en cas de vol d'objets de valeur. Les objets trouvés doivent être déposés à la réception à l'entrée.

Déchets

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs et les locaux prévus à cet effet.

Stationnement

Aires de stationnement d'urgence

Les surfaces de stationnement devant l'UKBB sont exclusivement réservées aux urgences et doivent rester libres en conséquence. Les patients et les visiteurs peuvent se garer sur les places publiques, par exemple au City Parking tout proche.

Stationnement des vélos, scooters, etc.

Les vélos, scooters et trottinettes ne sont pas autorisés dans le bâtiment de l'hôpital et doivent être garés dans les zones prévues à cet effet. Veuillez noter que les vélos stationnés de manière non réglementaire peuvent être déplacés par le service d'entretien de l'UKBB.

Exécution et sanctions

Les infractions au règlement intérieur peuvent entraîner une expulsion de l'enceinte de l'hôpital et l'octroi d'une interdiction d'accès à l'établissement. Dans les cas graves, la plainte auprès de la police reste réservée. L'UKBB se réserve le droit de faire valoir des prétentions en dommages et intérêts et, le cas échéant, d'engager des poursuites judiciaires.

L'exécution du règlement intérieur incombe à la direction de l'UKBB ou aux personnes mandatées par celle-ci.

Bâle, le 25.10.2017